



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2121 - Immobilier d'entreprises

Création d'un commerce de proximité à AUENHEIM

Rapport n° CP/2012/161

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général le versement d'une subvention départementale de 231.584,10 € à la Commune d'AUENHEIM au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

Suite à la fermeture de la COOP d'AUENHEIM fin décembre 2010, la commune d'AUENHEIM a immédiatement acquis en janvier 2011 les murs auprès du groupe COOP Alsace pour un montant de 163.000 € HT. L'objectif de la commune est de développer un commerce de proximité dans le local vacant.

Un jeune boulanger-pâtissier, détenteur du Brevet de Maîtrise Supérieur et actuellement salarié dans une pâtisserie de HAGUENAU, a manifesté son intérêt pour y développer sa propre boulangerie-pâtisserie.

Le projet porté par la commune consiste en un réaménagement des locaux commerciaux (environ 200 m²) et la création d'un logement de fonction (environ 100 m²), dans une démarche BBC d'économie d'énergie.

Le coût global de l'opération est de 727.688,10 €/HT, dont environ 549.726,98 €/HT au titre du local de commerce de proximité.

La Commune d'AUENHEIM sollicite le soutien financier du Département au titre de notre dispositif d'aide à la création de locaux de commerce de proximité.

En application du dispositif départemental en faveur de la création de locaux de commerce de proximité, la commune d'AUENHEIM est susceptible de bénéficier d'une subvention départementale de 50 % du coût HT du volet commercial de l'opération, s'établissant de la manière suivante :

Coût du projet	50 % d'aide publique maximum	FEDER	Région	Département
549.726,98 €HT	274.863,49 €	23.606,85 €	19.672,38 €	231.584,26 €

A noter que des aides de la Région et du FEDER sont sollicitées au titre des économies d'énergie pour un montant global de 120.000 € dont 43.279,23 € pour le volet commerce de proximité.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur l'attribution au bénéfice de la commune d'AUENHEIM d'une subvention départementale de 231.584,26 € au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputés sur l'enveloppe « Locaux de commerce de proximité » dont la situation est donnée ci-dessous :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35516	204-204142-91	250 000,00 €	250 000,00 €	231 584,26 €

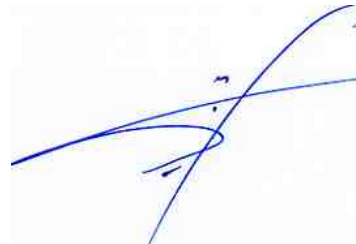
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 231.584,26 € à la commune d'AUENHEIM au titre de la création d'un local de commerce de proximité.

Elle approuve par ailleurs la convention financière ci-jointe, à intervenir entre le Département et la commune d'AUENHEIM, et autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL